

LA FAMILLE LÉVESQUE À AUXERRE AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

LÉVESQUE Antoine :

- Le 9 octobre 1563, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, sont comparus d'une part Claude Chevalier, représentée par son mari Claude Leclerc (conseiller au bailliage et siège présidial d'Auxerre), et d'autre part ses frères Charles Chevalier et Jean Chevalier, placés anciennement sous la tutelle d'Antoine Lévesque, lesquelles parties ont passé entre elles un accord pour mettre fin au procès les opposant à propos de la succession des défunts François Chevalier et Philippe Lévesque, père et mère de ladite Claude Chevalier et desdits Charles Chevalier et Jean Chevalier, et à propos de la succession de leur défunt frère Claude Chevalier et de leur défunt oncle paternel Jean Chevalier, seigneur de Riz [AD 89, 3 E 6-323].

LÉVESQUE Catherine :

- Vers 1529, sans doute à Auxerre, est né Philebert Boucher, fils de Philebert Boucher et de Catherine Lévesque. Sa date de naissance peut être calculée à partir de l'âge qui lui a été attribué dans son acte de décès du 12 mars 1622 [BM Auxerre, manuscrit 390 G, nécrologe des Cordeliers, folio 7 recto].

- Vers 1535, sans doute à Auxerre, est née Marie Boucher, fille de Philebert Boucher et de Catherine Lévesque.

- Le 27 janvier 1547 *n.s.*, en l'église Saint-Regnoble à Auxerre, a été baptisée Catherine Goureau (ou Goreau), née le même jour, fille de l'honorable homme Pierre Goureau (ou Goreau), greffier de la prévôté d'Auxerre, et de Chrétienne Gontier (ou Gonthier). Son parrain a été Florentin Coullault (ou Coillault) ; ses deux marraines ont été Catherine (Lévesque), femme de l'honorable homme maître Philebert Boucher, et Jeanne Guyard, fille de Jean Guyard, marchand drapier à Auxerre [AM Auxerre, registre GG 123].

- Le 11 juillet 1554, le docteur en médecine René Martineau, natif de Pontvallain (72) dans le diocèse du Mans, a épousé Marie Boucher, fille de feu Philebert Boucher, lieutenant en la prévôté d'Auxerre, et de Catherine Lévesque [AD 89, 1 J 698].

- Le 16 mai 1556, devant maître Baron, notaire à Auxerre, une rente a été constituée au profit de la noble femme Catherine Lévesque, veuve de l'écuyer Philebert Boucher, seigneur de Saint-Andelin et du Pavillon. Cette constitution de rente est mentionnée dans l'inventaire après décès des titres et papiers ayant appartenu au défunt Jean-Baptiste André Pierre Boucher de La Rupelle, inventaire dressé du 17 au 19 avril 1767 par Edmé Prix Deschamps, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 6-259].

- Le 29 octobre 1559, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisée Etienne Martineau, fille de maître René Martineau, docteur en médecine, et de Marie Boucher. Son parrain a été le noble homme maître Etienne Lemuet, pénitencier d'Auxerre ; ses marraines ont été Catherine (Lévesque), veuve de maître Philebert Boucher, et Jeanne Guenin, épouse de maître Edmé Vincent, lieutenant en la prévôté d'Auxerre [AM Auxerre, registre GG 32, folio 29 verso].

- Le 16 mai 1560, devant Regnault Petit, notaire à Auxerre, est comparu Philebert Boucher, fils de feu Philebert Boucher et de Catherine Lévesque, lequel a passé un contrat de mariage avec Claude Rémond, fille de Girard Rémond et de Jeanne de Boulangiers. Ce contrat de mariage est signalé dans l'acte de donation des biens de ladite Catherine Lévesque audit Philebert Boucher, son fils, acte passé le 16 décembre 1561 devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 7-330, acte n° 257].

- Le 31 octobre 1560 devant maître Regnault Petit, notaire à Auxerre, a été effectué le partage après décès des biens laissés en héritage par feu Philebert Boucher, ceci entre son épouse Catherine Lévesque, d'une part, et d'autre part les enfants encore vivants du couple, à savoir Philebert Boucher, mari de Claude Rémond, et Marie Boucher, femme de René Martineau. Ce partage est signalé dans l'acte de donation des biens de ladite Catherine Lévesque audit Philebert Boucher, son fils, acte passé le 16 décembre 1561 devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 7-330, acte n° 257].

- Le 16 décembre 1561, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence de maître Charles Lemuet, avocat, et de François Lemuet, marchand, demeurant l'un et l'autre en ladite ville d'Auxerre, est comparue l'honorable femme Catherine Lévesque, veuve de l'honorable homme maître Philebert Boucher, laquelle a donné à l'honorable homme maître Philebert Boucher, son fils, la moitié de la maison où elle vivait avec son défunt mari, dont elle avait hérité lors du partage des biens du défunt effectué le 31 octobre 1560 devant maître Regnault Petit, notaire à Auxerre, ainsi que la terre et seigneurie du Pavillon à Billy-sur-Oisy (58), qui avait été promise audit Philebert Boucher dans son contrat de mariage, passé devant ledit Regnault Petit le 16 mai 1560 [AD 89, 3 E 7-330, acte n° 257].

- Le 16 décembre 1561, devant (Nicolas) Royer, notaire à Auxerre, Philebert Boucher a reçu en donation de Catherine Lévesque, sa mère, veuve de Philebert Boucher, le fief du Pavillon à Billy-sur-Oisy (58). Cette donation est mentionnée dans l'inventaire après décès des titres et papiers ayant appartenu au défunt Jean-Baptiste André Pierre Boucher de La Rupelle, inventaire dressé du 17 au 19 avril 1767 par Edmé Prix Deschamps, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 6-259].

- Le 6 avril 1563 *n.s.* (1562 avant Pâques) a été enterrée Catherine Lévesque, veuve de feu Philebert Boucher, lieutenant en la prévôté d'Auxerre, ceci sous la tombe de son défunt mari, en l'église auxerroise des Cordeliers [BM Auxerre, manuscrit 390 G, nécrologe des Cordeliers, folio 4 verso].

LÉVESQUE Etienne :

- Le 13 novembre 1504, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence de Jean Navarre, résidant à Chitry, et du clerc auxerrois François Thomas, est comparu Perrin (Barrué dit) de Saint-Cyr, bourgeois d'Auxerre, lequel a donné à son petit-fils Germain Foucher, âgé de 3 ou 4 ans, fils de son gendre Didier Foucher et de sa fille Marion (Barrué dit) de Saint-Cyr, un quartier de vigne situé aux Piédalloues à Auxerre, tenant d'une part à Jean de Marcilly, d'autre part au chemin commun, par-dessus à Etienne Lévesque et par-dessous à Jean Tabard, ceci en récompense des bons et agréables services que lui a rendus et que lui rendra ladite Marion, sa fille, et en remerciement de l'obligeance dudit Didier Foucher, son gendre, qui a promis de faire célébrer trois grand-messes lors du carême suivant son trépas, chantées à hautes voix par des diacres et sous-diacres, ainsi que d'autres offices religieux en sa mémoire [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 41 recto].

- Le 22 décembre 1504, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, le tonnelier auxerrois Jean Doublet, assisté du tonnelier Etienne Lévesque, a passé un contrat de mariage avec Marion Divois, fille de feu Jean Divois et de feu Guiote, et sœur de Robert Divois, accompagnée quant à elle de Guillaume Brigoudeau (ou Brigauldeau), de Guillaume Daubrez (dit Ducourtil) et d'un homme prénommé Barthélemy [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 49 recto].
- Le 17 janvier 1505 *n.s.*, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence des deux tonneliers et vigneron auxerrois Etienne Lévesque et Guillaume Chuppé, sont comparus d'une part Jean Doublet (ou Dobleau) et Marion Divois, son épouse, et d'autre part Jacquinot Marchant, Barthélemy Michon et Guillaume Brigoudeau (ou Brigaudeau), domiciliés à Auxerre, tuteurs et curateurs de Robert Divois, encore mineur, lesquelles parties ont fait entre elles le partage des biens laissés en héritage par les défunts Jean Divois et Guiote, parents desdits Robert Divois et Marion Divois. Lesdits Jean Doublet (ou Dobleau) et Marion Divois ont obtenu, entre autres biens, la moitié d'une maison avec cour et jardin, située au bourg Saint-Pierre-en-Vallée à Auxerre, derrière l'église Saint-Mamert, tenant d'un côté à Adam Chaîné, et Robert Divois a obtenu, entre autres, l'autre moitié de cette maison [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 58 verso].
- Ledit 17 janvier 1505 *n.s.*, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence du vigneron auxerrois Etienne Lévesque, sont comparus Jacquinot Marchant, Barthélemy Michon et Guillaume Brigoudeau (ou Brigaudeau), tuteurs et curateurs de Robert Divois, fils mineur des défunts Jean Divois et de sa femme (Guiote), lesquels ont cédé à titre de bail annuel au tonnelier et vigneron auxerrois Jean Doublet (ou Dobleau), ceci pour trois années consécutives, tous les héritages de leur pupille, tant en maisons qu'en terres et en vignes [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 60 recto].
- Le 9 mai 1505, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence du tonnelier Félizot Préménault et de Jean Habrahan, domiciliés à Paris, sont comparus le marchand Jean Marchant dit Vincent et le tonnelier et vigneron Etienne Lévesque, tous deux d'Auxerre, lesquels ont échangé des biens : ledit Jean Marchant dit Vincent a donné audit Etienne Lévesque une pièce de vigne d'un demi-arpent située au lieu-dit de « *la côte aux charriers* », à Auxerre, tenant d'une part et d'autre part à Adam Arnoul, par-dessus à la terre dudit Jean Marchant dit Vincent et par-dessous au grand chemin commun, et il a reçu en retour un demi-arpent de vigne situé à Auxerre au lieu-dit des Piédalloues, tenant d'une part à François Jourrand, d'autre part et par-dessus aux hoirs de feu Guillemain Gervais et à Joseph Moynat, et par-dessous à Guillemain Dupont et à Perrin Gascoin [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 93 recto].
- Ledit 9 mai 1505, devant Jean Chacheré, notaire royal à Auxerre, en présence du tonnelier Félizot Préménault et de Jean Habrahan, domiciliés à Paris, est comparu Etienne Lévesque, lequel a reconnu devoir à Jean Marchant dit Vincent la somme de 36 livres, 13 sols et 4 deniers tournois pour la vente de 80 bichets de froment [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 93 recto].
- Le 2 juin 1505, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence de Pierre Plin, marchand à Paris, et d'Etienne Cousin (ou Cosin), royer à Auxerre, est comparu le vigneron auxerrois Etienne Lévesque, lequel a vendu pour le prix de 17 livres et 10 sols tournois à Jean Marchant dit Vincent, marchand à Auxerre, une pièce de vigne d'un demi-arpent située au finage d'Auxerre, au lieu-dit de « *la coste aux chartiers* », tenant de part et d'autre à Adam Arnoul (ou Arnol), par-dessus audit acheteur et par-dessous au chemin commun [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 98 verso].
- Le 25 juillet 1505, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence du tonnelier Etienne Lévesque et du meunier Jean Maubert, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, sont comparus d'une part le vigneron auxerrois Jean Doublet (ou Dobleau), veuf de Marie Divois, et d'autre part Jacquinot Marchant, de Vaux, ainsi que Guillaume Brigoudeau (ou Brigaudeau) et Barthélemy Michon, résidant quant à eux à Auxerre, tous trois tuteurs et curateurs de Robert Divois, fils mineur des défunts Jean Divois et Guiote, lesquelles parties ont fait entre elles le partage après décès des biens laissés en héritage par ladite défunte Marie Divois, épouse dudit Jean Doublet (ou Dobleau) et sœur dudit Robert Divois, ces biens ayant été répartis en deux lots par les trois tuteurs et par Jean Cordier, Pierre Durand et Jean Perruchot. Ledit Jean Doublet (ou Dobleau) a reçu entre autres biens le quart d'une maison située au bourg Saint-Pierre-en-Vallée à Auxerre, derrière Saint-Mamert, tenant d'une part à Jacquinot Mérausse, d'autre part audit Robert Divois, par-dérrière à Perrenet Portier et par-devant à la rue commune. Ledit Robert Divois a reçu quant à lui un autre quart de cette même maison et d'autres biens [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 104 recto].
- Le 16 janvier 1506 *n.s.*, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence de François Jourrand et d'Etienne Lévesque, tonneliers et vigneron domiciliés en ladite ville d'Auxerre, sont comparus Claude Bouvier (ou Bovier) et le vigneron Jean Doublet, vivant eux aussi à Auxerre, lesquels ont passé ensemble un accord à propos de divers biens, dont une maison située au bourg auxerrois de Saint-Pierre-en-Vallée, en la rue du Puits-aux-Dames, tenant d'un long à Léonard Chuby et d'autre long à Jean Macé, ledit Claude Bouvier (ou Bovier) possédant trois quarts du bâtiment et Jean Doublet le quart restant [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folios 131 verso & 132 recto].
- Le 16 janvier 1506 *n.s.*, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence de Claude Bouvier (ou Bovier), de Pierre Thuillant, de François Jourrand et d'Etienne Lévesque, demeurant tous en ladite ville d'Auxerre, est comparu Jean Doublet, tonnelier et vigneron vivant en la même ville, lequel a passé un contrat de mariage avec Agnès Odot, fille des défunts Colas Odot et Colette [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 132 verso].
- Le 21 février 1506 *n.s.*, devant Jean Chacheré, notaire royal à Auxerre, en présence de Pierre Arnolin dit de Nostre-Dame, de messire Nicolas Belin, curé de Vincelottes, et de François Thomas, est comparu Etienne Lévesque, tonnelier et vigneron en ladite ville d'Auxerre, lequel a vendu pour le prix de 60 livres tournois à Thévenin Estiénon, boucher demeurant en la même ville, trois quartiers de vigne situés en la garde Saint-Gervais à Auxerre, au lieu-dit de « *pointe boquin* », tenant d'une part aux hoirs de feu Jean Drinot, d'autre part à Pierron Hinnot, par-dessus au chemin commun et par-dessous à Colas Dappoigny [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 150 verso].
- Le 9 octobre 1506, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence du tonnelier Etienne Lévesque et du vigneron Jacquinot Froment, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, est comparu le vigneron auxerrois Jean Ysaguet, lequel a cédé en location à Thiénon Gaucher, vigneron à Auxerre, une pièce de vigne d'un demi-arpent située au lieu-dit de « *Malebrasse* », au finage d'Auxerre, tenant d'une part aux hoirs de feu Jacquot Véronneau (ou Vezoneau), d'autre part à Guillemain Chuppé, par-dessus au chemin à déblaver et par-dessous aux terres labourables, ceci moyennant un loyer annuel et perpétuel de cinq sols tournois à verser chaque année le jour de la Saint-André [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 208 verso].

- Le 24 octobre 1506, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence des vigneron Etienne Lévesque, Colas (Bernard dit) Pascault, Léonard Chuby et Guillaume Damphugues dit Girollot, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, est comparu Casselin Dubreuil, lui aussi vigneron à Auxerre, lequel a vendu au tonnelier et vigneron auxerrois Jean Dobleau, ceci pour le prix de vingt-cinq livres avec jardin qu'il avait obtenue la veille du vigneron Jean Naudon, située au bourg auxerrois de Saint-Pierre-en-Vallée et tenant d'une part auxdits Léonard Chuby et Guillaume Damphugues dit Girollot, d'autre part au (...) d'Augy, par-derrière à Simon Regnard dit Dimanchot et par-devant à la rue du Puits-aux-Dames, le tout chargé d'une rente foncière annuelle de trente sols tournois envers lesdits Léonard Chuby et Guillaume Damphugues dit Girollot, à payer chaque année le jour de la Saint-André et rachetable au prix de trente livres tournois [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 215 verso].

- Le 3 novembre 1506, devant Jean Chacheré, notaire royal à Auxerre, en présence d'Etienne Lévesque et d'Etienne Picard, tonneliers et vigneron résidant à Auxerre, sont comparus le vigneron auxerrois Claude Bouvier (ou Bovier), d'une part, et d'autre part le tonnelier et vigneron Jean Dobleau, demeurant lui aussi à Auxerre, lesquels ont procédé à un échange de biens : ledit Claude Bouvier (ou Bovier) a cédé audit Jean Dobleau un demi-arpent de terre et de vigne situé aux Plattes à Auxerre, tenant d'un côté audit Claude Bouvier (ou Bovier), d'autre côté à la terre des religieux de l'abbaye Saint-Germain, par-dessus à Perrin Laurent et par-dessous aux hoirs de feu Pierre Orry, le tout chargé d'une rente annuelle de deux sols et six deniers tournois envers les héritiers de feu Guillemain Violette, ceci en échange de tous les droits appartenant audit Jean Dobleau sur une pièce de vigne située au lieu-dit de « *Champmilot* » à Auxerre, tenant d'une part à la vigne dudit Claude Bouvier (ou Bovier), cet échange devenant caduc si le frère des deux parties, à savoir Jean Robert, qui était parti hors du pays et était absent depuis fort longtemps, devait revenir un jour à Auxerre et réclamer sa part d'héritage [AM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 220 verso].

- Le 3 novembre 1506, devant Jean Chacheré, notaire royal à Auxerre, en présence d'Etienne Lévesque et d'Etienne Picard, tonneliers et vigneron résidant à Auxerre, est comparu le tonnelier et vigneron auxerrois Jean Dobleau, lequel a vendu pour le prix de quinze livres tournois à Claude Bouvier (ou Bovier), vigneron établi à Auxerre, tous les droits lui appartenant sur une maison située au bourg auxerrois de Saint-Pierre-en-Vallée, tenant d'une part audit Claude Bouvier (ou Bovier), d'autre part à Léonard Chuby et par-devant à la rue du Puits-aux-Dames, cette vente devenant caduque si le frère des deux parties, à savoir Jean Robert, qui était parti hors du pays et était absent depuis fort longtemps, devait revenir un jour à Auxerre et réclamer sa part d'héritage [AM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 221 recto].

- Le 5 décembre 1506, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence des vigneron auxerrois Etienne Lévesque et Guillot Gaulchou, sont comparus Jean Dobleau et Jean Manteau (ou Mantheau), eux aussi vigneron à Auxerre, lesquels ont procédé à un échange de biens : ledit Jean Dobleau a cédé audit Jean Manteau (ou Mantheau) un demi-arpent de terre et de vigne situé au lieu-dit des Plattes à Auxerre, tenant d'une part aux terres de l'abbé et des religieux du couvent auxerrois de Saint-Germain, d'autre part à Claude Bouvier (ou Bovier), par-dessus à Perrin Laurent et par-dessous aux hoirs de feu Pierre Orry, chargé d'une rente annuelle de deux sols et six deniers tournois envers les hoirs de feu Guillemain Violette, ceci en échange d'un demi-arpent de vigne et désert situé quant à lui au lieu-dit de « *Montambrase* », à Saint-Bris-le-Vineux, tenant d'une part à Edmond Regnard, d'autre part audit Claude Bouvier (ou Bovier) et par-dessus et par-dessous aux terres vacantes [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 239 verso].

LÉVESQUE Guillemette :

- Le 25 octobre 1505, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence des sergents royaux Henri Mamerot et François Thomas, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, sont comparus d'une part Guiot Pocheré, couturier vivant lui aussi à Auxerre, et d'autre part messire Guillaume Pocheré, prêtre, et Jean Bourdin, tuteur et curateur de Perrette Pocheré et de Marie Pocheré, filles mineures dudit Guiot Pocheré et de feu Jacqueline, lesquelles parties ont procédé au partage après décès des biens laissés en héritage par ladite Jacqueline : ledit Guiot Pocheré, mari de la défunte, a reçu un quartier de vigne au finage de La Brosse à Venoy, au lieu-dit d'Avenseau, tenant d'une part à Pierre Barrué dit de Saint-Cyr (ou de Saint-Cyr dit Barrué), d'autre part audit messire Guillaume Pocheré, par-dessus au seigneur de La Brosse et par-dessous au chemin commun, un autre quartier de vigne situé au même lieu, tenant d'une part à Jean Gaulchou et Jean Boban, d'autre part à ladite Perrette Pocheré, fille de Guiot Pocheré, par-dessus audit seigneur de La Brosse et par-dessous à la vigne appartenant à la veuve et aux hoirs de Jean Josmier, un troisième quartier de vigne situé au lieu-dit d'en Beauvois à Auxerre, tenant d'une part aux chaumes, d'autre part à ladite Marie Pocheré, par-dessus et par-dessous aux terres vacantes, et un dernier quartier de vigne à Auxerre, au lieu-dit de Boffault, tenant d'une part à la veuve et aux héritiers d'Etienne Tribolé, seigneur de Pestau, et d'autre part à ladite Perrette Pocheré ; ledit messire Guillaume Pocheré, quant à lui, a reçu un quartier de vigne situé au finage de La Brosse à Venoy, au lieu-dit d'Avenseau, tenant d'une part à Perrin Naudon, d'autre part audit Guiot Pocheré et par-dessous au chemin commun ; ladite Perrette Pocheré a reçu pour sa part un quartier de vigne audit finage de La Brosse à Venoy, au lieu-dit d'Avenseau, tenant d'une part à la veuve de Simon Charles (qui s'appelait Guillemette Lévesque), d'autre part audit Guiot Pocheré, et un demi-quartier de vigne au même finage de La Brosse, au lieu-dit de Boffault, tenant audit Guiot Pocheré et à ladite Marie Pocheré ; Marie Pocheré, enfin, a reçu de son côté un demi-quartier de vigne audit lieu de Boffault, tenant d'une part à ladite Perrette Pocheré et d'autre part aux hoirs de feu Simon Grivotte, et un quartier de vigne au lieu-dit d'en Beauvois à Auxerre, tenant d'une part audit Guiot Pocheré et d'autre part aux hoirs de feu Guichard Charpin (ou Chappin) [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folios 113 verso & 114 recto].

- Le 3 juillet 1506, devant Jean Chacheré, notaire royal à Auxerre, en présence des deux vigneron auxerrois Jean Mignier et Pierre Coleau, sont comparus le vigneron Jean Naudon et le tonnelier et vigneron Simon Bonnault, vivant eux aussi en ladite ville d'Auxerre, lesquels ont procédé entre eux à un échange de biens fonciers : Jean Naudon a donné audit Simon Bonnault un quartier de vigne en perchées situé au lieu-dit de « *la Golote Sainte-Nytasse* » à Auxerre, tenant d'une part et par-dessous audit Naudon, d'autre part à la veuve d'un homme prénommé Jean et par-dessus au chemin commun, ceci contre un saulcis situé en la garde Saint-Gervais à Auxerre, au lieu-dit « *ès Maisonnottes* », tenant d'une part à la veuve de Simon Charles (à savoir Guillemette Lévesque), d'autre part à Vincent de Larchant (ou Dorchamps), par-dessous aux hoirs du défunt Jean Bernardin et par-dessus au grand chemin allant d'Auxerre à Monéteau [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 178 verso].

- Le 10 juillet 1506, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en la présence du vigneron Germain Georgin et du boulanger Pierre Bourgeois, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, est comparu le vigneron auxerrois Jean Naudon, lequel a vendu pour le prix de soixante-dix sols tournois à Robinet Roncin (ou Ronssin), tonnelier et vigneron demeurant en la même ville, une pièce de saulcis située au lieu-dit « *ès maisonnois* », en la garde Saint-Gervais à Auxerre, le tout tenant d'une part à la veuve de Simon Charles (à savoir Guillemette Lévesque), d'autre part à Vincent de Larchant (ou Dorchamps), par-dessous aux héritiers du défunt Jean Bernardin et par-dessus au grand chemin commun allant d'Auxerre à Monéteau [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 181 verso].

- Le 16 septembre 1506, devant Jean Chacheré, notaire royal à Auxerre, en présence du vigneron Jacquinet Froment et du maréchal-ferrant Jean de Nesles, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, est comparue Guillemette Lévesque, veuve de Simon Charles, laquelle a vendu au vigneron auxerrois Edmond Regnard, pour le prix de vingt-six livres tournois, une pièce d'un demi-arpent de vigne située au lieu-dit de « *Chaseau* » à Quenne, tenant d'une part à messire Etienne Fouart (prêtre vivant à Quenne) et d'autre part aux hoirs de la Bégyne [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 202 verso].

- Le 1^{er} décembre 1506, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence des vignerons auxerrois François Girost et Léonard Créthé, est comparu Robinet Roncin, tonnelier et vigneron à Auxerre, lequel a vendu pour le prix de huit livres tournois à Pierre Germain, lui aussi vigneron en ladite ville d'Auxerre, une pièce de saulcis située en la garde Saint-Gervais à Auxerre, au lieu-dit « *ès maisonnettes* », tenant d'une part à la veuve de Simon Charles (à savoir Guillemette Lévesque), d'autre part à Vincent de Larchant (ou Dorchamps), par-dessous aux hoirs de feu Jean Bernardin et par-dessus au grand chemin commun allant d'Auxerre à Monéteau, chargée d'une rente annuelle de cinq blancs et deux doubles envers l'abbé et les religieux du couvent auxerrois de Saint-Mamert, ainsi qu'un jardin situé au bourg Saint-Amatre à Auxerre, tenant par-dessus à Jean Lamy et par-dessous au chemin commun [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 237 recto].

LÉVESQUE Guiot :

- Le 14 septembre 1379 (jour de la fête de la Sainte-Croix), devant Jean Mauduit, lieutenant à Auxerre du chevalier Béthon de Marcenac (ou Martenat), seigneur de Marmesse, conseiller du roi et bailli de Sens et d'Auxerre, et devant Jean Ardenie l'aîné, garde du scel avec ledit Jean Mauduit de la prévôté d'Auxerre, en présence de Perrin Odeneaux, clerc et tabellion juré du roi en la cour de ladite prévôté, sont comparus soixante-seize bourgeois d'Auxerre formant la plus grande et saine partie de la ville, à savoir Guiot Sourdeau, Jean de Chablis, Huguenin Pointbœuf l'aîné, Jean Chalardin, Jean Biot, Guiot Mignard, le cordier Jean Lebrun, Gilet Legois, le vigneron Le Roy, Jeannot Bore, Adam Seveli, Jean Le Changeur, Vincent Le Penetier, Ythier Le Barge, Etienne Le Maire, Dimanchin de Mez, Jean Mausnedé, Gilet Guichard, Jacquet Le Lorrain, Jean de Bleigny, Jean de Meaux le jeune, Colas Delyé, Etienne Desfossés, Milot Boichart, Jeannin de Fontenoy, Monot Gerbault, Mahiet Le Berrier, le mercier Guillemain du Val-de-Mercy, Jean Beluotte, Guiot Lévesque, Thévenin Guinement, Girard Langlois, Jean Thomas, Simon Montenot, Thierry de Mousts, Jean Fournier, Odot Joly, Jean Paillard, maître Sevestre Baudry, Adam Bigon, Jean Crespin, Gilet Le Courceur, Jean Boisart, Perrin Savedé, Jean Chauveau, Adenin Le Tondeur, Jean de Mez, Jean Baubery, Thévenin Mirault, Jean Le Chartier, Jean Le Bourrelier de Diges, Robert Dargilly, Raoul Le Penetier, Thévenin Belin, Guillemain Talon, Guillemain Bonnechose, Thévenin Le Chien, Perrinot de Montbard, Micheau Le Cherpentier, Jeannin Martin, Jean Guerron, Jean Dorgelet, Thévenin Delacourt, Pierre Chantepinot, un certain Le Rousseau Botegulle, Etienne Belle, Etienne (de) Damas, Jeannin de Pisy, Jeannin Greffier, le charpentier Regnault de B(...)gelene, Perrin Le Musnier, Perrin de Lisle, Jean Boutenné, Jean Le Bailletier, Etienne de Ligny et Perrin de Bléneau, lesquels comparants ont fait établir et sceller une procuration aux noms de Jean Regnier, Jean Le Saulnier, Simon de Lainsecq, Jean Jourdain, Pierre Rogerin, Jean Coquard et Jean Robineau (ou Robigneau), les chargeant de vendre ensemble ou séparément la ferme du vin vendu au détail à Auxerre pendant un an [AM Auxerre, CC 33].

- Le 7 octobre 1379, devant le chevalier Hugues Aubriot, garde du scel de la prévôté de Paris, est comparu Jean Le Saulnier, bourgeois d'Auxerre muni d'une procuration scellée en la prévôté d'Auxerre le 14 septembre précédent, lequel a fait sceller par ledit Hugues Aubriot un acte notarié établi par Macé de Baignaux et André Bonnesche, clercs et notaires jurés du roi au Châtelet de Paris, acte par lequel il a vendu pour le prix de mille francs d'or à Guillaume Mauduit, marchand et bourgeois de Paris, la ferme du vin vendu au détail en la ville d'Auxerre pendant un an, ceci en sa qualité de procureur de soixante-seize bourgeois d'Auxerre formant la plus grande et saine partie de la ville, à savoir Guiot Sourdeau, Jean de Chablis, Huguenin Pointbœuf l'aîné, Jean Chalardin, Jean Biot, Guiot Mignard, le cordier Jean Lebrun, Gilet Legois, le vigneron Le Roy, Jeannot Bore, Adam Seveli, Jean Le Changeur, Vincent Le Penetier, Ythier Le Barge, Etienne Le Maire, Dimanchin de Mez, Jean Mausnedé, Gilet Guichard, Jacquet Le Lorrain, Jean de Bleigny, Jean de Meaux le jeune, Colas Delyé, Etienne Desfossés, Milot Boichart, Jeannin de Fontenoy, Monot Gerbault, Mahiet Le Berrier, le mercier Guillemain du Val-de-Mercy, Jean Beluotte, Guiot Lévesque, Thévenin Guinement, Girard Langlois, Jean Thomas, Simon Montenot, Thierry de Mousts, Jean Fournier, Odot Joly, Jean Paillard, maître Sevestre Baudry, Adam Bigon, Jean Crespin, Gilet Le Courceur, Jean Boisart, Perrin Savedé, Jean Chauveau, Adenin Le Tondeur, Jean de Mez, Jean Baubery, Thévenin Mirault, Jean Le Chartier, Jean Le Bourrelier de Diges, Robert Dargilly, Raoul Le Penetier, Thévenin Belin, Guillemain Talon, Guillemain Bonnechose, Thévenin Le Chien, Perrinot de Montbard, Micheau Le Cherpentier, Jeannin Martin, Jean Guerron, Jean Dorgelet, Thévenin Delacourt, Pierre Chantepinot, un certain Le Rousseau Botegulle, Etienne Belle, Etienne (de) Damas, Jeannin de Pisy, Jeannin Greffier, le charpentier Regnault de B(...)gelene, Perrin Le Musnier, Perrin de Lisle, Jean Boutenné, Jean Le Bailletier, Etienne de Ligny et Perrin de Bléneau [AM Auxerre, CC 33].

LÉVESQUE Martin :

- Le 29 mai 1506, devant Jean Chacheré, notaire royal à Auxerre, en présence de quatre prêtres auxerrois, à savoir messires Sulpice Quoquillé, Jean Baguet, Pierre Pulois et Henri Mignier, sont comparus le révérend père Hugues de Boulangiers, abbé de l'église auxerroise de Saint-Pierre-en-Vallée, messires Guillaume Pompot, curé de ladite église, Jean Quatranvault, prieur de Cours, Pierre Chouart et Martin Lévesque, tous religieux de ladite église abbatiale, lesquels ont donné aux paroissiens de Saint-Pierre-en-Vallée, représentés par Guillemain Delorme le jeune, Etienne de Marcilly et Pierre Chastelain, procureurs et proviseurs de la paroisse, une place située derrière le cimetière de l'église, où se trouvait auparavant un jardin, le tout tenant

d'un long et par un bout aux héritiers de feu Guillaume de Branay, d'autre long audit cimetière paroissial et d'autre bout à un mur séparant l'ancien jardin et les infirmeries de l'abbaye, ceci à charge pour lesdits paroissiens d'entretenir ledit mur à leurs dépens, tout en garantissant aux religieux l'accès aux portes du cimetière [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 173 recto].

LÉVESQUE Mathieu :

- Vers 1530, sans doute à Auxerre, est né Mathieu Lévesque. Sa date de naissance peut être calculée à partir de l'âge qui lui a été attribué dans un acte notarié du 31 octobre 1580 [AD 89, E 478].

- Le 31 octobre 1580, devant Pierre Armant, notaire à Auxerre, en présence des deux vignerons auxerrois Pierre Chaperon et Germain Cuillier, ainsi que de Claude Deschaintres, sont comparus à la requête de la vénérable personne maître François Chrestien, curateur en l'an 1570 des enfants mineurs des défunts Pierre Duvoy et Perrette Chrestien, le corroyeur auxerrois Mathieu Lévesque, âgé de 50 ans, ancien voisin des deux défunts, l'orfèvre Antoine Duvoy (qui a signé « *Duvoyt* »), âgé de 30 ans, leur fils, domicilié quant à lui à Autun, et le tonnelier et vigneron auxerrois Dominique Canat, âgé de 43 ans, lesquels ont témoigné que ledit défunt Pierre Duvoy, orfèvre protestant anciennement domicilié en la rue de l'Adventure, située en la paroisse auxerroise de Saint-Mamert, avait fui Auxerre en 1568 avec sa femme, juste après l'occupation de la ville par les huguenots (du 27 septembre 1567 au 14 avril suivant), ceci pour se réfugier avec elle en la ville de Vézelay où ils sont morts l'un et l'autre de la peste, et que pendant leur absence leur maison abandonnée, à Auxerre, avait servi à loger des soldats du roi qui en ont vendu tous les meubles pour subvenir à leur nourriture [AD 89, E 478].

LÉVESQUE Philippe (femme) :

- Le 9 octobre 1563, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, sont comparus d'une part Claude Chevalier, représentée par son mari Claude Leclerc (conseiller au bailliage et siège présidial d'Auxerre), et d'autre part ses frères Charles Chevalier et Jean Chevalier, placés anciennement sous la tutelle d'Antoine Lévesque, lesquelles parties ont passé entre elles un accord pour mettre fin au procès les opposant à propos de la succession des défunts François Chevalier et Philippe Lévesque, père et mère de ladite Claude Chevalier et desdits Charles Chevalier et Jean Chevalier, et à propos de la succession de leur défunt frère Claude Chevalier et de leur défunt oncle paternel Jean Chevalier, seigneur de Riz [AD 89, 3 E 6-323].